

Décision

Générale

colonial

Décision n° 907 accordant une permission à Saïd Zeid,

n° 907

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date de publication

22 août 1949

Date du numéro

31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 117 du 5 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis : Vu la demande de permission formulée par Saïd Zeid, planton, 3° échelon, en service à l'enregistrement : Vu l'avis favorable du chef du service des domaines.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. C'HAMBOREDON.